

# United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: LA/COD/46

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer au paragraphe 14 de la résolution 73/206 du 20 décembre 2018 de l'Assemblée générale, dont le texte figure dans le rapport de la Sixième Commission (A/73/486) et dans lequel l'Assemblée réitère, entre autres, son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré.

Le Secrétariat serait reconnaissant aux gouvernements des États Membres et des États observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir lui faire savoir dans les plus brefs délais s'il leur est possible de verser une contribution volontaire au fonds d'affectation spéciale susmentionné. Les contributions au Fonds doivent être versées sur le compte bancaire suivant:

Banque: J.P. Morgan Chase, International Agencies Bank Group  
Adresse: 4 New York Plaza  
New York, N.Y. 10002  
USA  
Nom du compte: United Nations General Trust Fund  
Numéro du compte : 485001969  
Numéro de routage ABA: 021000021  
Code Swift: CHASUS33  
Earmarked for Trust Fund for Legal Affairs and related issues  
*Grant MI-32CLA-000008 - "Repertory of Practice of United Nations Organs"*

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies serait également reconnaissant aux missions permanentes des États Membres et des États non membres de bien vouloir porter la question du financement du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient apporter leur aide à cet égard. Les gouvernements qui souhaiteraient soumettre toute information concernant la réponse d'une institution ou d'un particulier doivent également la transmettre au Bureau des affaires juridiques dans les plus brefs délais.

Le Bureau des affaires juridiques saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Le 7 janvier 2019